



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 10 janvier 2020

Réunion d'information - lancement des appels à projets « Prévention »

En 2020, les services de l'État, du Département et de la CSSM renouvellent et amplifient une démarche coordonnée pour le lancement des appels à projets 2020 dans le secteur de la prévention en proposant, avec l'appui de la politique de la ville, un calendrier commun pour le lancement de plusieurs appels à projets et fonds dédiés :

- « **Lutte contre les addictions** » de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), de l'ARS Mayotte et de la CSSM ;
- « **Bien manger bien bouger** » de l'ARS Mayotte, de la DAAF, de la CSSM, de la DJSCS et du Département ;
- « **Sécurité routière** » dans le cadre du plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR) de la DEAL ;
- « **Droits des femmes** », égalité professionnelle, lutte contre les violences faites aux femmes, avec les fonds de la délégation régionale aux droits des Femmes.
- « **Prévention santé** » de la CSSM

Jusqu'au 28 février 2020, l'ensemble des porteurs de projets pourra déposer les dossiers de demande de subvention selon les principes et critères fixés dans chacun des appels à projets.

Une réunion d'information aux porteurs de projets intéressés est organisée le **lundi 20 janvier 2020 à 9h00 à la salle de conférence du Vice-rectorat à Mamoudzou, en présence des partenaires financeurs**

L'enjeu de cette démarche est de simplifier l'accès aux fonds publics mobilisés en faveur de la prévention et d'offrir une lisibilité aux porteurs de projets du territoire. Une coordination des enveloppes entre services est également renouvelée pour offrir un financement optimisé aux porteurs. L'objectif est d'améliorer le financement des politiques publiques conduites en matière de prévention.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte
@Prefet976

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contactez :

•**Pour l'appel à projet « Lutte contre les addictions » MILDECA-ARS-CSSM :**

- Tel : 02 69 63 50 56 ou au 02 69 63 87 27

- Courriel : julien.thiria@ars.sante.fr / nadia.dubos@mayotte.pref.gouv.fr

•**Pour l'appel à projets « Bien manger bien bouger » ARS-DAAF-CSSM-DJSCS-CD :**

- Tel : 02 69 61 83 12

- Courriel : anne-marie.aurousseau@ars.sante.fr

•**Pour l'appel à projet « Sécurité routière » DEAL :**

- Tel : 02 69 61 12 54

- Courriel : ibrahim.salim@developpement-durable.gouv.fr

•**Pour les fonds dédiés aux « Droits des Femmes » de la délégation régionale :**

- Tel : 02 69 63 51 32

- Courriel : noera.mohamed@mayotte.pref.gouv.fr

•**Pour l'appel à projet « Prévention santé » CSSM:**

- Courriel : prevention.sante@css-mayotte.fr

L'ensemble des informations relatives aux cahiers des charges des appels à projets sont à disposition sur les sites internet dédiés :

- Préfecture : <http://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/2020>
- CSSM : <https://www.cssm.fr/actualite/appel-a-projet>

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte
@Prefet976